

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**

**Séance du 19 mai 2022 à Goules**

**DATE DE LA CONVOCATION : 13 mai 2022**

<b>Délibération N° 2022-049</b>		
<b>NOMBRE :</b>		<b>RESULTAT :</b>
- de Conseillers en exercice	48	- POUR -
- de Présents	38	- CONTRE -
- de Représentés	7	- ABSTENTION(S) -
- de Votants	45	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

ARRESTIER Vincent	DUMAS Laurence	MONTALTI Fabienne
BARDI Nicole	FERRACCI Dominique	NACRY Marie-Christine
BITARELLE René	GALEWSKI Nathalie	PAIR Christian
BRIANÇON Laurence	GASQUET Jean-François	PEYRICAL René
BRIGOULET Jean-Marie	GRÉGOIRE Daniel	REYNIER Annie
CARMIER Camille	LAFON Francis	RIGAL Christian
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	SALLARD Jean-Basile
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	TEULIÈRE Jean-Michel
DABERTRAND Jean	LEYMARIE M. Pierre (Suppléante)	TRASSOUDAIN Bernard
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	TURQUET Jean-Claude
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	VAN NIEUWENHUYSE Régis
DUCROS Mireille	LUDIER Stéphane	

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :**

M. Joël BEYNEL représenté par M. Jean-Claude TURQUET  
M. Lionel JEAN représenté par Mme Laurence DUMAS  
Mme Agnès JOANNY représentée par M. Hervé CLAVIÈRE  
M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL  
Mme Sophie MIGNARD représentée par M. Sébastien DUCHAMP  
M. Philippe MOULIN représenté par Mme Géraldine LAJOINIE  
M. Patrick REYNÈS représenté par Mme Fabienne MONTALTI

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :**

M. Alain FORETNEGRE – M. Stéphane PARDOUX – M. André POUJADE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Fabienne MONTALTI.

Accusé de réception en préfecture  
019-200066751-20220519-DB049-DE  
Date de télétransmission : 20/05/2022  
Date de réception préfecture : 20/05/2022

**DÉBAT COMPLÉMENTAIRE N°2 SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS) DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) XAINTRIE VAL' DORDOGNE (XVD)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L143-18,

Vu la loi n°2021 - 1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite "loi Climat et Résilience",

Vu le décret n°2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme,

Vu la délibération du 10 novembre 2017 portant prescription du SCoT XVD,

Vu la délibération du 17 septembre 2020 relative au passage en anticipation au contenu réformé du Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération du 17 décembre 2020 portant débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Xaintrie Val'Dordogne (XVD),

Vu la délibération du 20 décembre 2021 portant débat complémentaire sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Xaintrie Val'Dordogne (XVD),

Vu la transmission du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) modifié du SCoT aux élus communautaires avec la convocation,

Vu la présentation réalisée du PAS modifié du SCoT et prenant en considération les modifications imposées par le décret d'application de la loi « Climat et Résilience » et plus particulièrement la nomenclature annexée venant préciser la définition légale de l'artificialisation des sols.

Considérant que le précédent débat venait intégrer l'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation au PAS, rythme qu'il convient d'actualiser au regard du décret paru,

Après avoir entendu la présentation, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire,

**DÉCIDE**

**Article 1** : La tenue d'un deuxième débat complémentaire relatif au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Xaintrie Val'Dordogne intégrant les précisions du décret n°2022-763 du 29 avril 2022,

**Article 2** : La prise en compte des éléments nouveaux portés au débat,

**Article 3** : Dit que le reste du document demeure inchangé,

**Article 4** : Le compte rendu du nouveau débat est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

La Présidente

Communauté de Communes  
**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**  
Avenue du 8 Mai - B.P 51  
19400 Argentat-Sur-Dordogne  
05.55.91.01.75

**Nicole BARDI**



Accusé de réception en préfecture  
019-200066751-20220519-DB049-DE  
Date de télétransmission : 20/05/2022  
Date de réception préfecture : 20/05/2022